



## POINT COVID 21 DECEMBRE 2021

### Avec Amélie de Montchalin

Un nouveau point Covid a été organisé au débotté compte-tenu de l'urgence sanitaire et la volonté gouvernementale de présenter le 5 janvier prochain un projet de loi sur la mise en place d'un passe sanitaire voire vaccinal obligatoire pour tous-tes sur les lieux de travail.

#### **Situation sanitaire :**

La ministre a indiqué que la situation sanitaire prend de court (dixit). Un Conseil de défense aura lieu le vendredi 24 décembre. Il y a déjà eu l'annonce d'un projet de loi pour le 5 janvier pour adapter certaines mesures à la situation complexe depuis ces derniers jours

Le variant Delta, après un pic en juillet août, réside avec 40 000 cas jour ces dernières semaines engendrant de fortes tensions dans les hôpitaux.

Le secteur est très mobilisé et fait face à une situation difficile

Le nouveau variant Omicron est extrêmement contagieux (R de 3 à 5, Delta à 1 à 2)

Le doublement du nombre de cas se fait tous les deux à 3 jours, les projections sont exponentielles. La vague Omicron débute avec un rythme jamais vu depuis le début du virus. Le taux d'incidence est aujourd'hui à 550. Cela implique que le variant Omicron sera dominant avant fin 2022, alors même que la modélisation prévoit plus de 4000 cas de malades en réanimation avant fin de l'année.

A noter qu'il semblerait que les traitements actuellement connus seraient moins efficaces a priori sur le variant Omicron. D'autres pays prennent désormais des mesures très contraignantes.

#### **Enjeu sur le télétravail :**

Il est indispensable que le taux de télétravail s'accroisse à la rentrée tant quant au nombre d'agent-es concerné-es que quant au nombre de jours télétravaillés. Il est actuellement d'un peu moins de 60% sur les trois versants de la FP ainsi que dans la FPE plus spécifiquement. On constate malheureusement que certains agent-es indiquent recevoir une opposition de la hiérarchie. Ces retours sont issus d'une enquête sondage ipsos diligentée par la ministre.

#### **Vaccination :**

##### **Affaiblissement des anticorps au fil des mois :**

Les effets vaccinaux diminuent au fil des semaines ; cela explique la nécessité de campagnes de rappel.

Spécifiquement sur le variant Omicron, le vaccin est efficace contre les formes graves, 70 % deux doses sans rappel et 90% avec la dose de rappel.

Les rappels (3ème dose) peuvent être faits à compter de quatre mois après la deuxième dose dès le mois de janvier

La 3ème dose sera intégrée dans l'obligation faite aux soignant-es.

Les mesures en cours de réflexion concernant le projet de loi prévoient la mise en place d'un passe sanitaire à l'ensemble des agent-es publics voire celle d'un passe vaccinal.

Cette mise en place s'envisage dans le cadre d'une situation très tendue qui impose de prendre en compte la santé des agent-es et de permettre la continuité des services publics.

#### **Intervention de Solidaires FP :**

Solidaires dans son intervention a repris un certain nombre d'éléments.

Solidaires Fonction Publique a ainsi indiqué une nouvelle fois que la priorité reste la protection de la santé des agent-es.

On remarque malheureusement que certaines des annonces qui ont pu être faites et dont on sait qu'elles aident ne sont toujours pas réellement mises en place... c'est le cas des capteurs de CO2 que nombre d'écoles n'ont encore pas

Puisque les gestes barrières sont une priorité pour ralentir la propagation de l'épidémie, Solidaires a réitéré la demande de fourniture des masques FFP2 à celles et ceux qui en souhaiteraient.

Il n'y a toujours pas de réponse favorable. Solidaires a également demandé que l'ensemble des agent-es bénéficient bien de masques gratuits et de toutes mesures de protection... Malheureusement, on sait que ce n'est pas encore le cas.

Toutes ces mesures sont indispensables et urgentes.

Solidaires Fonction Publique a également rappelé que s'il faut permettre l'accès à la vaccination à toute la population sur l'ensemble du territoire, elle est opposée au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale imposée notamment aux soignant-es.

Pour Solidaires, nous avons répété une nouvelle fois que c'est bien par l'information et la pédagogie que les choses doivent se faire et non par des mesures coercitives et des sanctions.

On voit déjà ce que cela implique dans les hôpitaux avec plusieurs milliers de soignant-es suspendu-es alors même que la situation est extrêmement tendue pour les personnels et les malades lesquel.les se trouvent déjà transféré.es en raison des pics de charge et ce malgré un plan blanc.....

Si vraiment la priorité est sanitaire, il faut donc y mettre les moyens. Il est inconcevable d'envoyer des agent-es, malades bien que vaccinés, travailler. Cette situation est inadmissible pour les soignant-es très malmenés-es depuis le début de la pandémie. Par ailleurs, la situation liée au nouveau variant Omicron démontre l'irresponsabilité d'une telle mesure pour la population.

Solidaires a souligné l'urgence de considérer l'état de l'hôpital public et des services publics. Les mesures qui ont été mises en place ne sont en aucun cas à la hauteur des enjeux. Il faut d'urgence prendre les mesures nécessaires pour ne plus en être, deux ans après le début de la pandémie, à cet état de fait.

Pour Solidaires FP, il est également indispensable de rappeler la nécessaire levée des brevets, seul levier qui permette à l'ensemble de la population mondiale d'être vaccinée. Et éviter l'apparition de nouveaux variants plus virulents

ou transmissibles. On ne viendra pas à bout de la pandémie sans prendre cet élément en compte.

Solidaires FP a également interrogé la ministre sur la situation des agent-es vulnérables considérant que l'on ne parle plus trop de cette population alors même que fragile face à l'épidémie. Avec une situation qui se dégrade de cette manière, il y a urgence à s'assurer que toutes les mesures de protection sont mises en place. La ministre a indiqué qu'elle allait effectivement faire un point rapidement avec les autorités sanitaires afin de voir les éventuelles mesures complémentaires à prendre.

Concernant le télétravail, Solidaires FP a indiqué qu'il y a effectivement des retours de secteurs où les demandes de télétravail de plus d'un jour par semaine sont systématiquement refusées. Cette situation est inadmissible. Et c'est bien à la ministre de la fonction publique ainsi qu'à l'ensemble des ministres d'agir et de faire redescendre de manière beaucoup plus ferme ce qui figure dans l'accord.

Il en est de même pour les ASA notamment vaccination.

Amélie de Montchalin a indiqué être ouverte à ce que des circulaires ministérielles soient effectivement rédigées.

Concernant l'Education nationale, Solidaires FP a indiqué que la fermeture des écoles n'est pas une demande mais la question est de savoir quelles sont enfin les véritables mesures sanitaires que le ministère compte mettre en place. L'allègement de protocole quelques semaines avant les vacances alors que l'épidémie explosait relève d'une forme d'irresponsabilité.

Solidaires FP a donc indiqué que si un passe sanitaire voire vaccinal se mettait en place, mesure à laquelle elle est opposée, il se poserait par ailleurs un grand nombre de questions pratiques particulièrement problématiques (contrôle par qui, où, quand, comment...) et que cela amènerait une nouvelle fois à des difficultés telles que celles que l'on connaît dans le secteur de la santé, de la Culture ou des Collectivités (bibliothèques).